



Amadeus France SAS

Jeudi 6 février

Négociations annuelles obligatoires et mise en place du CSE

NAO

La dernière réunion sur les négociations annuelles obligatoires relatives aux rémunérations aura lieu ce vendredi 7 février.

La CFE-CGC a demandé une enveloppe augmentation de 4%.

La Direction a proposé une augmentation de 2% (hors promotions) alors que l'inflation a été de 1,6%.

⇒ Sachant que la médiane des augmentations distribuées est autour de la moitié de l'enveloppe, cela signifie que **plus de la moitié des salariés perdront du pouvoir d'achat** alors que le Groupe Amadeus croît de 5%.

⇒ **L'enveloppe attribuée à Nice est de 2,3%**. La Direction ne donne pas de raison à une telle différence, et donne des arguments qu'elle réfute dans la foulée comme « nous n'avons pas les mêmes métiers qu'à Nice », « les loyers sont plus chers à Nice » avant de finir par « nous avons un package ultra-favorable, cela pose des problèmes pour les gens qui partent à Nice ».

Deux mesures accessoires ont été annoncées : le choix de placer ses jours sur le PERCO en mars au lieu de novembre ; 3 jours de plus pour le congé paternité.

CSE

La CFE-CGC a soutenu les différents candidats au poste de secrétaire mais cela n'a pas suffi à élire rapidement l'ensemble des postes clés du CSE. C'est désormais chose faite.

Néanmoins le CSE doit négocier le nouveau budget avec la Direction, et fusionner les comptes des CE d'Amadeus France SAS et de Gestour, ce qui va prendre **encore 3 semaines au mieux**.

Restaurant d'entreprise

Les comptes du restaurant d'entreprise ne sont pas bons suite à une trop faible fréquentation, notamment avec le départ d'autres entreprises vers d'autres offres plus attrayantes. Une nouvelle offre de produits à faire réchauffer sur place soi-même serait testée en avril pour un mois.